

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 26 NOVEMBRE 2018

Objet

**Prorogation du
Programme
d'Intérêt général
métropolitain «
un logement
pour tous au sein
du parc privé de
Bordeaux
métropole »
décision**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 20 novembre 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Étaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme BONNAL,
M. MEYRE, M. DANDY, M. BAGILET, Mme HERMENT, M. VERBOIS,
M. ROBERT, Mme FEURTET, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. DANDY - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme MILLORIT à Mme GRANJEON - Mme LAQUIEZE à M. BAGILET
Mme LOUKOMBO SENGÀ à Mme BONNAL –
M. RAIMI à M. NAFFRICHOUX - Mme LARUE à M. CAVALIERE –
M. LERAUT à C. LACUEY -M. BOURIGAULT à M. PUYOBRAU –
M. CALT à M. VERBOIS -Mme VELU à M. ROBERT**

Absents :

M. BELLOC -Mme RONNE

Mme Gaëlle LARUE a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Programme d'intérêt général (PIG) métropolitain, en œuvre depuis décembre 2013, constitue un outil de traitement du parc privé particulièrement dynamique sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, au terme de sa 4ème année d'animation, près de 750 propriétaires occupants ou bailleurs ont été accompagnés dans leur projet de rénovation sur le territoire de la Métropole et le volume de demandes d'aide reste constant.

Une évaluation du dispositif sera rendue en mars 2019, et le futur dispositif d'aide aux travaux métropolitain sera opérant autour de l'été 2019.

Dans cette attente, par délibération du 6 juillet 2018, les élus de la Métropole ont décidé de prolonger la durée de mise en œuvre du PIG métropolitain de 6 mois supplémentaires, soit jusqu'au 3 juin 2019.

Cette décision a permis la signature d'un avenant à la convention de financement cadre avec les partenaires (l'Agence nationale de l'Habitat – Anah, la Caisse d'Allocations Familiales, Procivis de la Gironde et l'ADIL).

Concernant Floirac, au lancement du PIG Métropolitain, la ville avait réservé une enveloppe de 7500 € sur la durée du programme, qui visait à soutenir 15 réhabilitations de propriétaires.

Devant le succès du dispositif, et par délibération du 26 février 2016, il a été décidé de porter cette enveloppe à 10 000 € et de modifier le règlement d'intervention de la commune pour faire profiter d'avantages de Floiracais.

Selon le dernier bilan, ce sont 38 dossiers de propriétaires, tous propriétaires occupants, qui sont entrés dans le dispositif d'aides aux travaux sur la commune de Floirac.

A ce jour, 17 dossiers sont soldés, dont 16 ont nécessité la participation de la Commune, mobilisant une enveloppe communale de 7000 €.

3 dossiers ont été abandonnés, 8 sont presque soldés et 10 sont en cours.

La demande d'aide aux travaux ne se tarie pas, dans un contexte économique difficile pour de nombreux ménages, et il semble opportun de maintenir une intervention de la commune en faveur de la lutte contre le mal logement pour offrir des conditions de vie décentes aux administrés les plus fragiles.

Au vu de la demande actuelle et des tendances des années précédentes, InCité, animateur du dispositif, estime qu'une enveloppe supplémentaire de 3 250 euros, avec un même règlement d'intervention, devrait permettre d'assurer la participation de la commune dans le prolongement du dispositif. Cela porterait ainsi l'enveloppe globale sur la période 2013-2019 à 13 250 €.

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 15 novembre 2013 autorisant le lancement du Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » ;

Vu la délibération de Bordeaux Métropole en date du 6 juillet 2018 autorisant la prorogation du PIG « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » de 6 mois supplémentaires ;

Vu la convention de financement du Programme d'intérêt Général signée le 4 décembre 2013, avec l'ANAH, la CAF, Procivis Gironde et l'ADIL, et la signature de son avenant autorisant la prorogation du PIG jusqu'au 3 juin 2019 ;

Vu la délibération de la Ville de Floirac en date du 16 décembre 2013 autorisant l'adhésion au Programme d'Intérêt Général « Un logement pour tous au sein du parc privé de la Métropole » et

la participation de la Ville au cofinancement des travaux de réhabilitation des logements situés sur la commune ;

Vu la délibération de la Ville de Floirac en date 29 février 2016 portant modification du règlement d'intervention de la Commune ;

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Renouvellement Urbain et Services Techniques en date du 19 novembre 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

DONNE un avis favorable à la prorogation du Programme d'intérêt général métropolitain « Un logement pour tous au sein du parc privé de Bordeaux Métropole » jusqu'au 3 juin 2019 sur la commune,

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DIT que les crédits seront inscrits au Budget primitif 2019

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 NOVEMBRE 2018

Le Maire,

